

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021

N° CP-2021-8-4-6

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de
l'accès à l'emploi

Service consulté

AVENANT A LA CONVENTION PORTANT PARTENARIAT AVEC L'UNION REGIONALE DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ECONOMIE D'ALSACE (URSIEA) DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INSERTION POUR L'ANNEE 2021

Résumé : Le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique constitue un important pourvoyeur d'activités et d'emplois, déterminant pour développer l'employabilité des personnes en insertion, tout particulièrement les bénéficiaires du rSa. Au sein de ces structures, la formation est essentielle pour faciliter l'insertion professionnelle et favoriser des sorties pérennes vers l'emploi.

C'est ainsi qu'il est proposé de renforcer la participation de la CeA au Programme Régional de formation de l'Insertion par l'Activité Economique (PRIAE), bénéficiant jusqu'alors d'un financement historique du Département haut-rhinois de 50 000 €, à hauteur de 100 000 € supplémentaires en 2021.

Ce plan, porté par l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie d'Alsace (URSIEA) est destiné à la qualification professionnelle des salariés en parcours d'insertion qui peuvent ainsi monter en compétence.

Ce rapport a pour objet d'approuver et de m'autoriser à signer avec l'URSIEA un avenant à la convention portant partenariat dans le cadre de la politique d'insertion 2021 pour un montant total de 150 000 €.

Le PRIAE est un programme de formation pour les salariés en insertion des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), déployé sur la Région Grand Est via un marché public depuis 2018 et coordonné par l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie d'Alsace (URSIEA).

Cet outil, développé pour répondre aux besoins en formation des salariés en parcours d'insertion des 405 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) conventionnées du Grand Est, et les accompagner dans leurs actions de formation, constitue un des leviers majeurs pour l'insertion.

La formation facilite l'insertion professionnelle, permet des sorties pérennes vers l'emploi aux publics rencontrant des difficultés particulières (sociales et professionnelles) tels que les bénéficiaires du rSa. Elle est pour les salariés des structures d'insertion une réponse à un double enjeu :

- sociétal d'une part, en donnant aux bénéficiaires du rSa (BRSA) non diplômés l'opportunité d'acquérir des aptitudes et des compétences professionnelles ;
- économique d'autre part, en offrant aux entreprises la possibilité de trouver des compétences adaptées à leurs besoins de recrutements.

Le Département du Bas-Rhin en 2020, dans le cadre des fonds d'appui aux politiques d'insertion, a apporté un soutien financier d'un montant de 40 000 € à la formation des salariés de l'IAE.

Le Département du Haut-Rhin, dans le cadre de sa politique d'insertion, a apporté en 2020 un soutien financier d'un montant de 50 000 € au PRIAE.

Il est proposé pour l'année 2021 de renforcer le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au PRIAE en portant sa participation à 150 000 € (soit 100 000 € complémentaires) afin de développer des actions de formations en adéquation avec les besoins de recrutements des entreprises des territoires. Cela permettra ainsi d'accompagner le développement économique territorial via l'emploi, la montée en compétence des bénéficiaires du rSa et par voie de conséquence :

- d'agir comme un levier pour leur retour à l'emploi durable ;
- d'améliorer et d'augmenter le nombre de sorties de bénéficiaires du rSa vers l'emploi durable, ce qui génère des économies budgétaires en sorties du dispositif.

Ainsi, dans le cadre du PRIAE 2021-2022, il est proposé de financer 18 actions de formation pour le territoire bas-rhinois pour 198 places et 10 actions de formation pour le territoire haut-rhinois pour 109 places, représentant un total sur le territoire alsacien de 307 places et 18 111 heures de formations, dans les domaines suivants : employabilité, compétences de base, notamment numériques, commerce, vente, bâtiment, hôtellerie restauration, services à la personne, transport logistique, Français Langue Etrangère (FLE).

Les modalités de versement de la subvention complémentaire sont détaillées dans la convention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire de 100 000 € à l'URSIEA l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie d'Alsace (URSIEA)
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention portant partenariat avec l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economie d'Alsace (URSIEA), portant le montant de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace à 150 000 €,
- de m'autoriser à signer cet avenant.

A noter que les montants correspondants sont prévus dans le cadre du budget primitif 2021 sous le numéro d'opération P152O002 - chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY